



**Leadership des Universités des Pays les Moins Avancés pour Catalyser le Financement de l'Adaptation au Changement Climatique**

**MANUEL DE FORMATION**



# TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations .....	3
1. Introduction .....	5
2. Objectifs de la Formation .....	6
3. Public cible.....	6
4. Matériels et Outils de Formation .....	6
5. Cours de formation .....	6
5.1. Cours abrégé 1 : Bases du Financement Climatique dans le contexte des PMA .....	6
Session 1.1: Négociations sur le Changement Climatique .....	7
Session 1.2: Qu'est-ce que le Financement Climatique ? .....	7
Session 1.3: Flux et Instruments de Financement Mondial pour le Climat.....	7
Session 1.4: Mécanismes financiers et principaux défis en matière d'accès .....	7
5.2. Cours abrégé 2 : Financement Public et Privé de l'Adaptation au Changement Climatique ....	8
Session 2.1: Intégration du Financement de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Budget Publique – Outils et Approches.....	8
Session 2.2: Systèmes d'Echange de Dettes contre des Mesures Climatiques.....	8
Session 2.3: Financement Privé de l'Adaptation .....	8
Session 2.4: Mécanismes du Marché du Carbone pour le Financement de l'Adaptation.....	9
Session 2.5: Financer les mesures infranationales d'adaptation au changement climatique .....	9
5.3. Short Course 3 : Égalité des Genres et Inclusion Sociale pour le Financement Climatique ....	9
Session 3.1: Introduction et Cadrage du GESI.....	9
Session 3.2: Opérationnaliser le GESI dans le Financement de l'Adaptation au Changement Climatique.....	10
Session 3.3: Considérations GESI dans les fonds climatiques existants.....	10
Session 3.4: Défis dans la mise en œuvre des mandats de genre dans les fonds climatiques existants .....	10
5.4. Short Course 4 : Fondements de l'Elaboration d'une Justification Climatique .....	10
Session 4.1: La science du climat comme fondement du financement climatique .....	11
Session 4.2: Conceptualiser une logique climatique .....	11
Session 4.3: Développer une justification climatique.....	11
Session 4.4: Plateformes de Données et Ressources Supplémentaires .....	11
5.5. Cours abrégé 5 : Élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement pour les mécanismes de financement climatique existants.....	11
Session 5.1: Les préliminaires pour l'élaboration des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC .....	12
Session 5.2: Élaboration de propositions d'adaptation au Fonds Vert Climat .....	12
Session 5.3: Atelier d'écriture sur l'élaboration des propositions du FVC .....	12
6. Glossaire.....	13

## Acronymes et abréviations

<b>FA</b>	Fonds d'Adaptation
<b>C-PIMA</b>	Évaluation de la Gestion des Investissements Publics liés au Climat
<b>EBC</b>	Étiquetage du Budget Climatique
<b>ACC</b>	Adaptation au Changement Climatique
<b>FC</b>	Financement Climatique
<b>FIC</b>	Fonds d'Investissement pour le Climat
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>GFPS</b>	Gestion des Finances Publiques Sensible au Climat
<b>DPA</b>	Dettes Pour l'adaptation
<b>DPC</b>	Dettes pour le Climat
<b>DPN</b>	Dettes Pour la Nature
<b>AbE</b>	Adaptation basée sur l'Ecosystème
<b>FVC</b>	Fonds Vert Climat
<b>FEM</b>	Fonds Mondial pour l'Environnement
<b>EGIS</b>	Égalité des Genres et Inclusion Sociale
<b>GIEC</b>	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
<b>PMA</b>	Pays les Moins Avancés
<b>FPMA</b>	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
<b>FPD</b>	Fonds pour les Pertes et Dommages
<b>PANA</b>	Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation
<b>PNA</b>	Plans Nationaux d'Adaptation
<b>NOCQ</b>	Nouvel Objectif Collectif Quantifié sur le Financement Climatique
<b>CND</b>	Contribution Nationale Déterminée
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>EDPE</b>	Examens des Dépenses Publiques Environnementales
<b>EGIP</b>	Évaluation de la Gestion des Investissements Publics
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>SCCF</b>	Fonds Spécial pour le Changement Climatique
<b>CPF</b>	Comité Permanent des Finances
<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>PEID</b>	Petits États Insulaires en Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>UNI-LEAD</b>	Leadership des Universités des Pays les Moins Avancés pour Catalyser le Financement de l'Adaptation au Changement Climatique
<b>OMM</b>	Organisation Météorologique Mondiale

# 1. Introduction

Les Pays les Moins Avancés (PMA) sont confrontés à une multitude d'impacts du changement climatique qui ont des répercussions négatives sur les moyens de subsistance, le bien-être, les écosystèmes et le développement économique. Les obstacles persistants à l'intensification des mesures d'adaptation au changement climatique dans les PMA empêchent l'acheminement efficace des financements là où ils sont le plus nécessaires.

Par exemple, dans de nombreux pays où l'accès direct existe, il y a encore des défis importants en ce qui concerne les compétences nécessaires pour élaborer des propositions finançables, notamment pour développer une base de données sur le changement climatique, formuler des théories rigoureuses du changement, intégrer les considérations d'égalité des genres et d'inclusion sociale dans la conception des projets et mettre en place des systèmes efficaces de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Le manque de capacités nationales signifie que les gouvernements des PMA doivent s'appuyer sur des experts internationaux et des intermédiaires multilatéraux, ce qui augmente considérablement les coûts de préparation des projets et ne résout pas les déficits de capacités au sein des pays.

Le projet UNI-LEAD (Leadership des Universités des PMA pour Catalyser le Financement de l'Adaptation au Changement Climatique) vise à relever ces défis en renforçant les capacités des universités des PMA au sein du Consortium des Universités des PMA sur le Changement Climatique (LUCCC) afin de fournir des conseils techniques à leurs gouvernements sur le financement climatique. Un outil important pour y parvenir est cette série de cours de courte durée conçus pour que les membres du LUCCC les proposent à leurs gouvernements. Cet effort vise à renforcer la collaboration entre les universités et les gouvernements et à améliorer les compétences et la confiance des universités du LUCCC pour dispenser une formation sur le financement climatique qui renforce les compétences et les aptitudes des responsables gouvernementaux à élaborer des notes conceptuelles et des propositions finançables pour accéder au financement climatique.

Les cinq cours explorent une gamme de sujets liés au financement climatique. Les cours 1 et 2 sont conçus pour fournir un contexte et des exemples pour naviguer dans le paysage de plus en plus complexe des structures et des programmes de financement climatique, dans le contexte des PMA. Les cours 3 et 4 sont destinés à explorer les concepts clés (enrichis de conseils et d'orientations pratiques) sur la manière d'intégrer efficacement l'égalité des genres et l'inclusion sociale - et comment développer une solide justification climatique, respectivement - dans les concepts et les propositions de financement climatique. La série se termine avec le cours 5, qui propose un « mode d'emploi » sur les étapes pratiques à suivre pour élaborer une note conceptuelle sur le financement climatique, en mettant l'accent sur l'élaboration d'une théorie du changement.

Les cinq cours sont les suivants :

1. Bases du Financement Climatique dans le Contexte des PMA
2. Financement des Secteurs Public et Privé pour l'Adaptation au Changement Climatique
3. Intégration de l'Égalité des Genres et de l'Inclusion Sociale (GESI) dans le Financement Climatique
4. Principes Fondamentaux de l'Élaboration d'une Justification Climatique
5. Développer des Notes Conceptuelles et des Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique existants

## 2. Objectifs de la Formation

L'objectif général de ce programme de formation est de renforcer la capacité et la visibilité des universités du LUCCC afin de fournir une expertise technique et des conseils à leurs gouvernements respectifs sur l'accès au financement climatique.

Les résultats d'apprentissage visés par ce programme comprennent :

- Une meilleure compréhension et une plus grande confiance dans les aspects clés du financement climatique par les membres universitaires du LUCCC.
- Une amélioration des compétences d'instructeur et de la confiance des membres des universités du LUCCC dans l'offre de formation à leurs gouvernements sur la finance climatique.
- Une meilleure compréhension par les responsables gouvernementaux de la manière de naviguer dans le paysage complexe de la finance climatique et une meilleure capacité à élaborer des propositions de financement climatique finançables.

## 3. Public cible

Ce programme de formation s'adresse en premier lieu aux fonctionnaires qui travaillent sur l'adaptation au changement climatique et qui ont besoin de développer leurs compétences en matière de financement du climat. Les experts en climatologie des ONG, des OSC et d'autres parties prenantes en contact avec le public pourraient constituer un public secondaire.

## 4. Matériels et Outils de Formation

Chacun des 5 cours contient trois éléments :

1. Un manuel (version détaillée) d'une longueur moyenne de 40 à 50 pages qui fournit des informations détaillées sur le sujet en question. Ce manuel représente le cœur du cours.
2. Une présentation Powerpoint qui contient les informations clés contenues dans le manuel du cours que l'instructeur peut utiliser pour enseigner le cours.
3. Un guide de l'instructeur qui fournit des informations détaillées et des conseils sur la manière d'enseigner ledit cours. Le guide est accompagné d'une vidéo du Powerpoint présentée par le développeur de chacun des 5 cours.

## 5. Cours de formation

### 5.1. Cours abrégé 1 : Bases du Financement Climatique dans le contexte des PMA

Accéder ici : [SC1 Version Française](#)

Le cours sur les Bases du Financement Climatique dans le Contexte des PMA vise à approfondir la compréhension des négociations sur le climat et de la manière dont le financement climatique s'inscrit dans ce paysage. Le cours se concentre principalement sur les principaux mécanismes de

financement climatique (FVC, FA et FEM) et met également en évidence les défis auxquels les PMA sont confrontés pour accéder au financement par le biais de ces principaux mécanismes.

### **Session 1.1: Négociations sur le Changement Climatique**

Cette session donne aux participants un aperçu de l'histoire des négociations sur le changement climatique, les aidant à comprendre le contexte historique et le processus de la CCNUCC. À la fin de cette session, les participants auront une compréhension plus claire : (i) des origines et l'évolution des négociations sur le changement climatique et (ii) de la manière dont les pays négocient dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques et influencent les résultats. Cette session se termine par un exercice qui comprend une série de questions conçues pour aider les participants à approfondir leur compréhension du contexte et des processus qui se déroulent lors des réunions de la COP (Conférence des Parties).

### **Session 1.2: Qu'est-ce que le Financement Climatique ?**

S'appuyant sur la session précédente, la session 1.2 fournit une compréhension fondamentale du financement climatique, y compris ses dispositions dans la Convention et l'Accord de Paris, et l'état actuel des négociations sur le financement climatique soutenant la mise en œuvre de ces accords. À la fin de cette session, les participants comprendront : (i) les bases du financement climatique, (ii) les dispositions relatives au financement climatique dans la Convention et l'Accord de Paris et (iii) l'état actuel des négociations sur le financement climatique dans le cadre du processus de la CCNUCC. La session explique comment les fonds sont répartis entre les initiatives d'atténuation et d'adaptation, et les objectifs évolutifs fixés dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris pour atteindre 100 milliards de dollars par an pour soutenir les pays en développement. La session se termine par des questions qui encouragent la réflexion critique et un message à retenir.

### **Session 1.3: Flux et Instruments de Financement Mondial pour le Climat**

S'appuyant sur les connaissances acquises lors de la session précédente sur les principes fondamentaux du financement climatique et sur l'état du financement climatique, cette session se penche sur les flux et instruments mondiaux de financement climatique. Elle offre un aperçu des transferts de financement climatique des pays développés vers les pays en développement, en examinant les tendances, les lacunes et les instruments utilisés pour canaliser ces fonds. À la fin de cette session, les participants comprendront : (i) les fondamentaux des flux de financement climatique des pays développés vers les pays en développement, (ii) les tendances mondiales et les lacunes des flux de financement climatique et (iii) les instruments et canaux de financement climatique. Cette session offre de nombreuses informations sur le paysage du financement climatique, y compris les instruments utilisés, les flux de fonds et les différentes sources de financement. Elle se termine par un exercice conçu pour améliorer la compréhension et retenir les principaux enseignements de la session.

### **Session 1.4: Mécanismes financiers et principaux défis en matière d'accès**

Cette séance donne un aperçu des entités opérationnelles du mécanisme financier établi dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris. Elle vise à aider à développer une compréhension globale des modalités d'accès, des domaines de programmation stratégique, des critères d'investissement et des instruments de chacune des entités opérationnelles, à savoir le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour

les pertes et préjudices. La séance comprend un aperçu des défis uniques auxquels sont confrontés les PMA en raison de la complexité des processus et des exigences en matière d'accès au financement climatique, combinée à un manque général d'expertise et d'expérience en matière de financement climatique.

## 5.2. Cours abrégé 2 : Financement Public et Privé de l'Adaptation au Changement Climatique

Accès ici : [SC 2 Version Française](#)

Le cours sur le Financement Public et Privé de l'Adaptation au Changement Climatique complète l'accent mis par le cours abrégé 1 sur les mécanismes climatiques multinationaux en examinant le rôle des financements publics et privés dans le soutien à l'adaptation au changement climatique ainsi que la décentralisation du financement climatique pour répondre aux besoins d'adaptation au niveau local. Ce cours se concentre sur les outils permettant d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les procédures budgétaires, les échanges dette-climat, les mécanismes du marché du carbone pour le financement de l'adaptation et le financement des actions infranationales d'adaptation au changement climatique.

### Session 2.1: Intégration du Financement de l'Adaptation au Changement Climatique dans le Budget Public – Outils et Approches

Cette séance présente le cadre conceptuel de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les systèmes budgétaires publics ainsi que les différents outils et approches permettant de mener à bien cet exercice d'intégration. La séance couvre en détail la justification de l'intégration, les points d'entrée pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus budgétaires, les outils existants pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le processus budgétaire, tels que le Marquage du Budget Climatique (MBC), l'Évaluation de la Gestion des Investissements Publics Climat (C-PIMA) et les Examen des Dépenses Publiques Environnementales (EDPE). La séance se termine par la présentation des défis liés à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les processus budgétaires et fournit des études de cas sur les PMA.

### Session 2.2: Systèmes d'Échange de Dettes contre des Mesures Climatiques

S'appuyant sur la session 2.1, cette session présente un exemple d'instrument innovant qui est de plus en plus utilisé dans les PMA, car les budgets publics des pays ne suffisent pas à financer leurs actions climatiques en raison des limites et des impacts de la dette nationale. Cette session examine les systèmes d'échange de dettes contre des mesures climatiques, pour l'action climatique par le biais d'instruments tels que les échanges de dettes contre la nature, les échanges de dettes contre l'adaptation, etc., qui sont conçus pour répondre à deux problèmes mondiaux urgents (dette souveraine et changement climatique), la session présente le processus par lequel les mécanismes de DFC contribuent aux efforts d'adaptation climatique et à la mise en œuvre de l'accord de Paris. La session se termine par les résultats des échanges de dettes contre des mesures d'adaptation et la présentation de deux études de cas des Seychelles et du Belize.

### Session 2.3: Financement Privé de l'Adaptation

Cette session sur le financement privé de l'adaptation vise à doter l'apprenant des connaissances et des compétences nécessaires pour mobiliser et gérer efficacement le financement du secteur privé pour les projets et programmes d'adaptation au changement climatique. Elle présente la

logique et les motivations de l'engagement du secteur privé dans l'adaptation, les défis associés au financement privé de l'adaptation, les options permettant de mobiliser les investissements du secteur privé pour l'adaptation, et fournit des études de cas d'Oxfam et de *Global Parametrics* en Éthiopie, de BIMA et de *Mobile Health Insurance* au Ghana, du Fonds Africain pour l'Agriculture et des Services d'Appui aux exploitations agricoles au Mozambique, des Brasseries Zambiennes et de la Gestion de l'eau en Zambie, et d'Off-Grid Electric (Zola Electric) en Tanzanie.

## **Session 2.4: Mécanismes du Marché du Carbone pour le Financement de l'Adaptation**

Cette séance vise à comprendre comment les mécanismes du marché du carbone peuvent soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique en contribuant au financement de l'adaptation, et à comprendre les implications politiques de l'utilisation des mécanismes du marché du carbone pour le financement de l'adaptation, y compris les considérations liées à l'équité, la transparence et la gouvernance. La séance présente également l'état et les tendances des marchés du carbone dans les PMA et les défis liés à la mise en œuvre des mécanismes du marché dans les PMA.

## **Session 2.5: Financer les mesures infranationales d'adaptation au changement climatique**

La dernière session de ce cours est consacrée au financement des mesures infranationales d'adaptation au changement climatique dans les PMA et propose des options pour les secteurs public et privé qui soutiennent individuellement ou en partenariat les actions climatiques infranationales. La session présente également les obstacles institutionnels, techniques, financiers et socio-économiques au financement infranational de l'adaptation, les mesures visant à surmonter les obstacles à la mobilisation du financement climatique infranational, ainsi que des études de cas et des leçons tirées des mécanismes de Financement Climatique Décentralisé (FCD) et des leçons tirées des mécanismes pilotes de FCD au Mali, au Sénégal, au Kenya et en Tanzanie.

## **5.3. Short Course 3 : Égalité des Genres et Inclusion Sociale pour le Financement Climatique**

Accès ici : [SC3 Version Française](#)

Le cours sur l'Égalité des Genres et l'Inclusion Sociale pour le Financement Climatique vise à améliorer la compréhension et les actions visant à remédier aux vulnérabilités spécifiques liées aux risques et aux impacts climatiques. Le cours est conçu pour accroître la capacité des participants à évaluer, analyser et intégrer les considérations d'égalité des genres et d'inclusion sociale (GESI) dans l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement liées au financement climatique. Les participants bénéficieront de conseils et d'outils pratiques pour s'assurer que leurs propositions tiennent compte des préoccupations GESI et qu'elles répondent efficacement aux besoins des groupes vulnérables et marginalisés.

### **Session 3.1: Introduction et Cadrage du GESI**

Cette session est conçue pour couvrir le cadrage du sujet. Elle aide les apprenants à comprendre les bases du concept GESI en décomposant une série de concepts associés à GESI. Il s'agit notamment du genre et du sexe, de l'inégalité et de l'iniquité, de l'intersectionnalité, du pouvoir, de l'intégration de la dimension de genre et du lien entre le genre et le changement climatique. L'intersection de l'égalité des genres, de l'inclusion sociale et du financement climatique est un



domaine critique qui nécessite un cadrage et une réflexion minutieuse.

### **Session 3.2: Opérationnaliser le GESI dans le Financement de l'Adaptation au Changement Climatique**

Cette session s'appuie sur les concepts de base GESI de la session précédente pour examiner le lien entre le genre et le changement climatique, ainsi que les aspects de genre du financement climatique. La session explore les raisons pour lesquelles GESI est important dans le financement de l'adaptation au changement climatique, comment opérationnaliser les considérations de genre dans le financement climatique et quels sont les parties prenantes et les acteurs clés dans le processus d'opérationnalisation. Elle fournit aux apprenants les étapes à suivre et à mener une évaluation de genre ainsi que la manière d'élaborer un plan d'action de genre avec des exemples clés tirés des exemples du FVC. L'évaluation de genre et le plan d'action sont essentiels pour garantir que les projets répondent efficacement aux besoins des groupes marginalisés et favorisent des sociétés plus équitables et plus justes tout au long du cycle de vie du projet.

### **Session 3.3: Considérations GESI dans les fonds climatiques existants**

Cette session se concentre sur la caractérisation de la trajectoire de l'intégration de la dimension de genre dans les opérations de financement climatique et se concentre sur les cadres politiques pour le GESI au sein des principaux fonds multilatéraux. Considérant que le changement climatique affecte de manière disproportionnée les femmes, les filles et les groupes marginalisés, exacerbant les inégalités existantes, l'intégration du GESI garantit que les actions climatiques contribuent à une société plus équitable et plus juste. Ainsi, les principaux fonds ont donné la priorité à la lutte contre ces disparités. Le GESI est un élément essentiel des accords mondiaux tels que l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable, de sorte que l'intégration de le GESI renforce la légitimité et la confiance des fonds climatiques parmi les parties prenantes. En se concentrant sur l'intégration du GESI, les fonds climatiques internationaux peuvent contribuer à un monde plus équitable et plus résilient tout en maximisant l'impact de leurs investissements.

### **Session 3.4: Défis dans la mise en œuvre des mandats de genre dans les fonds climatiques existants**

Ce cours sur le GESI se termine par une session sur les principaux défis de la mise en œuvre du GESI au sein des fonds climatiques. Cette session se concentre sur les défis liés à la précision et à la fiabilité limitées des données liées au GESI, le rôle que jouent les perceptions dans l'intégration du genre et la mise en œuvre des projets de financement du climat par les fonds climatiques, et l'expertise au sein des principaux fonds pour mener à bien l'intégration du genre, les évaluations ou l'analyse du genre, et le plan d'action sur le genre.

## **5.4. Short Course 4 : Fondements de l'Élaboration d'une Justification Climatique**

Accès ici : [SC4 Version Française](#)

Le cours Fondamentaux de l'élaboration d'une justification climatique met l'accent sur l'utilisation des données et informations climatiques pour établir une justification climatique solide qui peut

être utilisée pour mobiliser des ressources financières afin de soutenir les efforts d'adaptation, notamment par le biais de mécanismes tels que le Fonds Vert Climat (FVC). Les participants comprendront les fondements scientifiques du climat qui sous-tendent une justification climatique et exploreront les approches et les processus permettant d'appliquer les données et informations climatiques à l'élaboration d'une justification climatique solide dans le cadre de propositions de financement climatique.

### **Session 4.1: La science du climat comme fondement du financement climatique**

Cette session définit les concepts clés qui sont essentiels pour comprendre l'interface entre la science climatique et la finance. Elle explore également la manière dont la science climatique peut contribuer à une action climatique vigoureuse et à un meilleur accès au financement climatique. Les termes et théories clés, notamment les données climatiques, les informations climatiques et les approches fondées sur des preuves, seront abordés pour servir de base aux sessions restantes du cours qui approfondissent les détails de l'élaboration d'une justification climatique. Cette session comprend les points saillants du rapport d'évaluation du GIEC.

### **Session 4.2: Conceptualiser une logique climatique**

S'appuyant sur la session précédente, la session 4.2 examine l'utilité de la justification climatique pour relier la science climatique et l'action climatique. Cette session se concentre sur les éléments de preuve permettant de construire une justification climatique pour l'adaptation et l'atténuation, ainsi que sur les principes et considérations pertinents. Cette session fournit également une base pour la session suivante sur la manière d'élaborer une justification climatique.

### **Session 4.3: Développer une justification climatique**

Cette session propose un processus étape par étape pour élaborer une justification climatique. Elle se concentre sur le processus en 4 étapes du GCF-OMM, qui consiste à i) identifier le domaine d'intérêt ; ii) identifier les facteurs et données pertinents contribuant au climat ; iii) identifier les facteurs contributifs non climatiques pertinents ; et iv) sélectionner des actions climatiques efficaces. Les concepts clés de ce processus par étapes sont illustrés par des exemples de propositions GCF réussies et non réussies.

### **Session 4.4: Plateformes de Données et Ressources Supplémentaires**

Cette session relie tous les contenus précédents à travers un aperçu des plateformes de données permettant d'accéder aux données climatiques, ainsi qu'un examen des outils et des exemples d'outils de gestion des risques et de la vulnérabilité au changement climatique. La session aborde également les considérations et les bonnes pratiques entourant l'approvisionnement en données climatiques, qui peuvent varier considérablement selon les contextes.

## **5.5. Cours abrégé 5 : Élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement pour les mécanismes de financement climatique existants**

Accès ici : [SC5 Version Française](#)

Le cours sur l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement pour le financement climatique propose une approche pratique qui fournit aux participants les outils et les connaissances essentielles nécessaires pour élaborer des fiches de projet/fiches techniques et des

notes conceptuelles, et la manière dont ces processus alimentent les propositions. Il examine le processus de préparation des projets, l'accès aux principaux fonds climatiques de la CCNUCC en termes de domaines d'investissement, de critères d'investissement et d'instruments financiers, et la manière de répondre aux principaux critères d'investissement du Fonds vert pour le climat.

### **Session 5.1: Les préliminaires pour l'élaboration des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC**

La session présente le cadre conceptuel autour de la conception de projets pour les fonds climatiques. L'apprenant aura une vue d'ensemble des préliminaires pour l'élaboration des notes conceptuelles et des propositions de financement, du projet d'adaptation climatique et de ses caractéristiques, ainsi que des conseils pour développer un projet d'adaptation climatique solide. La session a exploré les responsabilités des acteurs clés, notamment les autorités nationales désignées, les points focaux, les entités accréditées et les co-financeurs potentiels, les partenaires d'exécution potentiels, les co-promoteurs de projets, les bénéficiaires, etc.

### **Session 5.2: Élaboration de propositions d'adaptation au Fonds Vert Climat**

L'élaboration d'une proposition d'adaptation réussie du FVC nécessite une compréhension approfondie des priorités du fonds, ainsi qu'une solide maîtrise des méthodologies de développement de projets. Cette session du cours vise à doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre le mandat, les objectifs stratégiques et les critères d'investissement du FVC, saisir les fenêtres de financement et les critères d'éligibilité du FVC en mettant l'accent sur l'adaptation. La session présente un aperçu du cycle de projet du FVC et du processus d'approbation des projets, et donne aux apprenants des conseils sur les éléments clés à maîtriser lors de la préparation d'une note conceptuelle du FVC, y compris les éléments pratiques de la justification climatique, la théorie du changement et l'intégration et le plan d'action de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale (GESI), la transition de la note conceptuelle du FVC aux propositions de financement et le mécanisme de Préparation de Projets du FVC (PPF).

### **Session 5.3: Atelier d'écriture sur l'élaboration des propositions du FVC**

Cette session de formation pratique est axée sur l'élaboration de propositions du Fonds Vert Climat (FVC) (notes conceptuelles et propositions de financement) et est structurée comme un atelier interactif visant à guider les apprenants dans le processus d'élaboration de propositions de haute qualité pour les propositions de financement du FVC. Les apprenants acquerront des compétences dans l'articulation des idées et des objectifs de projet et s'exerceront à rédiger des propositions du FVC au moyen d'exercices interactifs et d'un examen par les pairs. La session présente les meilleures pratiques pour répondre à chacun des six (6) critères d'investissement (potentiel d'impact, potentiel de changement de paradigme, potentiel de développement durable, besoins du bénéficiaire, appropriation par le pays, efficacité et efficience) en fournissant des exemples de propositions approuvées et la manière dont les promoteurs de projets ont répondu à ces critères. L'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale (GESI) dans les propositions s'appuie sur les outils et les études de cas présentés dans le cours 3. Le processus d'élaboration de la justification climatique pour les propositions du FVC s'appuie sur les outils et les études de cas présentés dans le cours 4. Un exercice sur la théorie du changement (TdC) est également proposé sur la base du modèle du FVC ainsi que des éléments de la note conceptuelle et des propositions de financement exposés et pratiqués.

## 6. Glossaire

Terme	Définition
<b>Adaptation</b>	L'adaptation désigne les ajustements des systèmes écologiques, sociaux ou économiques en réponse aux stimuli climatiques réels ou attendus et à leurs effets. Elle désigne les changements de processus, de pratiques et de structures visant à atténuer les dommages potentiels ou à tirer parti des opportunités associées au changement climatique. En termes simples, les pays et les communautés doivent élaborer des solutions d'adaptation et mettre en œuvre des actions pour répondre aux impacts actuels et futurs du changement climatique.
<b>Financement de l'Adaptation</b>	Ressources financières dédiées aux activités qui aident les communautés, les régions et les pays à s'adapter aux impacts du changement climatique, comme la construction d'infrastructures résilientes ou le soutien à une agriculture résiliente au climat.
<b>Fonds d'Adaptation</b>	Il s'agit d'un fonds international qui finance des projets et des programmes visant à aider les pays en développement à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique. Il a été créé dans le cadre du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
<b>Rapports d'Evaluation (ARs (4, 5, 6))</b>	Les Rapports d'Evaluation sont des évaluations complètes produites par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui synthétisent les recherches scientifiques sur le changement climatique. Ces rapports sont publiés environ tous les six à sept ans et sont divisés en plusieurs volumes produits par trois groupes de travail.
<b>Financement Mixte</b>	Un mélange de financements publics et privés visant à attirer les investissements privés vers des projets qui contribuent à l'adaptation au climat, réduisant ainsi le risque pour les investisseurs privés.
<b>Rapports Biennaux Actualisé</b>	Les rapports biennaux actualisés (RBA) sont des rapports à soumettre par les Parties non visées à l'Annexe I (pays en développement) à l'Accord de Paris, contenant des mises à jour des inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES), y compris un rapport d'inventaire national et des informations sur les mesures d'atténuation, les besoins et le soutien reçu.
<b>Changement Climatique</b>	Il s'agit d'une variation significative des conditions météorologiques moyennes, qui deviennent par exemple plus chaudes, plus humides ou plus sèches, sur plusieurs décennies ou plus. C'est la tendance à long terme qui différencie le changement climatique de la variabilité naturelle du temps.
<b>Adaptation aux Changements Climatiques (ACC)</b>	Il s'agit du processus d'adaptation aux effets du changement climatique, qu'ils soient actuels ou prévus.

<b>Enregistrement des Données Climatiques</b>	Séries chronologiques de mesures d'une longueur, d'une cohérence et d'une continuité suffisantes pour déterminer la variabilité et le changement climatique.
<b>Financement Climatique</b>	Il s'agit des ressources et instruments financiers utilisés pour soutenir l'action contre le changement climatique.
<b>Information Climatique</b>	La collecte et l'analyse d'observations météorologiques et climatiques réelles ainsi que de simulations du climat pour le passé, le présent et le futur
<b>Initiative pour une Politique Climatique (IPC)</b>	L'Initiative pour une Politique Climatique (IPC) est une organisation qui se consacre à l'amélioration des politiques énergétiques et d'utilisation des terres dans le monde entier dans le but de parvenir à un développement durable et de lutter contre le changement climatique. Fondée en 2009, la IPC travaille à l'interface entre la finance et la politique pour aider les gouvernements, les entreprises et les institutions financières à stimuler la croissance économique tout en luttant contre le changement climatique.
<b>Justification Climatique</b>	Une analyse climatique fournit les bases scientifiques permettant de prendre des décisions éclairées en matière de climat. Elle garantit que les liens entre les impacts climatiques, l'action climatique et les avantages pour la société sont pleinement fondés sur les meilleures données et connaissances scientifiques disponibles sur le climat.
<b>Résilience Climatique</b>	La capacité des communautés, des écosystèmes ou des économies à résister et à se remettre des effets du changement climatique, garantissant ainsi qu'ils peuvent maintenir les gains de développement malgré les impacts climatiques.
<b>Sciences Climatiques</b>	L'étude de la science du climat ne se concentre pas uniquement sur les raisons pour lesquelles le changement climatique est important ; elle étudie également la manière dont il affectera les populations du monde entier.
<b>CMA</b>	La CMA, ou Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, est l'organe chargé de superviser la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La CMA examine les progrès réalisés, définit le programme des actions futures et veille à ce que les objectifs de l'Accord de Paris soient atteints. Elle comprend des représentants des pays qui ont ratifié l'Accord de Paris et se réunit chaque année pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, généralement en parallèle de la COP (Conférence des Parties à la CCNUCC). La CMA joue un rôle crucial dans la conduite de l'action climatique mondiale et dans la facilitation de la coopération internationale pour lutter contre le changement climatique.
<b>Avantages Connexes</b>	Les avantages secondaires des projets d'adaptation au climat, tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'emplois ou la conservation de la biodiversité, vont au-delà de l'objectif principal de réduction de la vulnérabilité climatique.
<b>Conférence des Parties (COP)</b>	Il s'agit de l'organe décisionnel suprême de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il est composé de représentants de tous les pays signataires de la CCNUCC et se réunit chaque

	<p>année pour évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre le changement climatique, négocier et adopter de nouveaux accords et définir des politiques et des mesures visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. Chaque réunion est appelée COP, suivie du numéro de sa session, comme la COP21, qui a abouti à l'Accord de Paris.</p>
<b>Analyse Coûts-Bénéfices (ACB)</b>	<p>L'analyse coûts-bénéfices est une méthodologie et un outil d'aide à la décision qui permet d'identifier des solutions (options politiques ou projets d'investissement) pour une allocation efficace de ressources financières limitées. Elle est généralement réalisée en référence à un projet en cours d'étude, mais qui n'a pas encore démarré.</p>
<b>Analyse Coût-Efficacité (ACE)</b>	<p>L'analyse coût-efficacité (ACE) compare les coûts monétaires d'une initiative aux résultats, tels que les tonnes d'émissions de CO2 évitées ou réduites grâce à un projet ou un programme d'intervention. Elle est similaire, voire identique dans certains cas, à une analyse de l'optimisation des ressources ou du retour sur investissement social, où le retour est mesuré en termes non monétaires.</p>
<b>Projets de Comparaison de Modèles Couplés (PCMC)</b>	<p>Un cadre intégré dans lequel un certain nombre de projets individuels d'intercomparaison de modèles (MIP) sont organisés. Les MIP sont des ensembles d'expériences et de simulations conçus pour tester et comparer des aspects spécifiques des modèles climatiques. Chaque MIP individuel établit un plan expérimental visant à améliorer la compréhension : des processus physiques importants dans le système climatique ; ou de la réponse du système climatique aux facteurs externes (tels que l'augmentation des gaz à effet de serre). Les scientifiques en sont actuellement à la sixième phase du projet de comparaison de modèles couplés (CMIP6). CMIP6 comprend également des scénarios et des voies qui diffèrent en fonction des niveaux d'intensité des gaz à effet de serre.</p>
<b>Entité d'Accès Direct (EAD)</b>	<p>Il s'agit d'une institution accréditée pour recevoir des financements directement des fonds internationaux pour le climat, tels que le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds d'adaptation, afin de mettre en œuvre des projets et des programmes liés au climat. Contrairement à l'accès intermédiaire, où les fonds sont acheminés par l'intermédiaire d'organisations internationales, l'accès direct permet aux entités nationales et régionales de gérer et de déployer directement les fonds, ce qui peut renforcer l'appropriation nationale, renforcer les capacités locales et adapter les interventions aux contextes locaux. Les EAD jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre du financement climatique, contribuant à l'efficacité et à la durabilité de l'action climatique en veillant à ce qu'elle soit pilotée et gérée au niveau local.</p>
<b>Réduction des Risques de Catastrophe (RRC)</b>	<p>La « réduction des risques de catastrophe » peut être définie comme « des mesures prises pour réduire le risque de catastrophe et les effets néfastes des aléas naturels, grâce à des efforts systématiques visant à analyser et à gérer les causes des catastrophes, notamment en évitant les aléas, en réduisant la vulnérabilité sociale et économique aux aléas et en améliorant la préparation</p>

	aux événements indésirables ». Elle est donc conçue sur mesure pour aider à contrer les risques supplémentaires découlant du changement climatique.
<b>Adaptation basée sur les Ecosystèmes (EbA)</b>	L'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, comme la restauration des mangroves pour la protection des côtes.
<b>Égalité</b>	Égalité des droits, du pouvoir, de l'accès, de la prise de décision, des responsabilités et des opportunités pour les femmes et les hommes, ainsi qu'une prise en compte égale des intérêts, des besoins et des priorités des femmes et des hommes, en reconnaissant la diversité des différents groupes et des identités de genre.
<b>Équité</b>	Processus visant à rendre les choses équitables envers les femmes et les hommes. Pour garantir l'équité, des mesures doivent souvent être prises pour compenser (ou réduire) les disparités liées aux désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes et les hommes d'agir de manière équitable.
<b>Premier Rapport d'Évaluation (PRE)</b>	Le premier rapport d'évaluation (PRE) est la première évaluation complète des connaissances scientifiques sur le changement climatique menée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Publié en 1990, le FAR a marqué une étape importante dans la recherche et la politique mondiales sur le climat. Il reste un document fondateur dans l'histoire de la science et de la politique climatiques, soulignant la nécessité d'une action collective pour préserver la planète pour les générations futures.
<b>Fonds de réponse aux pertes et dommages (FPD)</b>	Le Fonds de réponse aux pertes et préjudices est un mécanisme financier créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour faire face aux effets néfastes du changement climatique qui dépassent les efforts d'adaptation, souvent appelés pertes et préjudices. Les pertes et préjudices peuvent inclure des pertes irréversibles de vies humaines, de moyens de subsistance et d'écosystèmes, ainsi que des pertes non économiques telles que le patrimoine culturel et les connaissances autochtones. En fournissant un soutien financier aux mesures d'adaptation et en remédiant aux pertes irréparables, le fonds contribue à renforcer la résilience et à promouvoir le développement durable face aux défis liés au climat.
<b>Genre</b>	Attributs sociaux et opportunités associés au fait d'être une femme ou un homme
<b>Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)</b>	Il s'agit d'une organisation financière internationale qui octroie des subventions et des financements pour répondre aux problèmes environnementaux mondiaux. Créé en 1991, le FEM fonctionne comme un partenariat entre 183 pays, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé pour soutenir des projets dans divers domaines environnementaux. Le FEM joue un rôle essentiel dans le financement et le soutien des efforts mondiaux visant à relever les défis environnementaux

	urgents, à favoriser la coopération internationale et à promouvoir le développement durable.
<b>Bilan Mondial (BM)</b>	Il s'agit d'un processus clé établi dans le cadre de l'Accord de Paris pour évaluer périodiquement les progrès collectifs vers la réalisation de ses objectifs à long terme. Il sert de mécanisme pour examiner la mise en œuvre de l'accord et renforcer l'ambition au fil du temps. Le GST est conçu pour éclairer la prise de décision et faciliter la réponse mondiale au changement climatique en fournissant une évaluation complète et transparente des efforts et des résultats. Le bilan mondial est un élément essentiel de l'architecture de l'Accord de Paris, jouant un rôle essentiel pour stimuler l'ambition, améliorer la transparence et faciliter la coopération mondiale pour faire face efficacement à la crise climatique.
<b>Fonds Vert Climat (FVC)</b>	Il s'agit d'un fonds de financement climatique créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son objectif est d'aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer.
<b>Gaz à Effet de Serre (GES)</b>	Tout gaz qui absorbe le rayonnement infrarouge dans l'atmosphère. Les gaz à effet de serre comprennent, sans s'y limiter, la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), le méthane (CH <sub>4</sub> ), l'oxyde nitreux (N <sub>2</sub> O), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), l'ozone (O <sub>3</sub> ), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF <sub>6</sub> ).
<b>Groupe Consultatif Technique indépendant (iTAP)</b>	Organisme mandaté par le Fonds vert pour le climat qui fait office d'organe consultatif technique indépendant et qui est responsable devant le Conseil d'administration. L'iTAP effectue des évaluations techniques des notes conceptuelles et des propositions de financement pour déterminer si elles doivent être approuvées, tout en fournissant des commentaires aux promoteurs de projets sur la manière d'améliorer divers éléments de leur proposition.
<b>Mécanismes d'Assurance</b>	Produits financiers conçus pour compenser les pertes résultant des impacts climatiques, aidant ainsi les communautés à se rétablir plus rapidement et plus efficacement.
<b>Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)</b>	Le GIEC est un organisme scientifique créé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1988 pour fournir aux décideurs politiques des évaluations complètes des fondements scientifiques du changement climatique, de ses impacts et des options potentielles d'adaptation et d'atténuation. Le GIEC opère sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
<b>Intergovernmental Panel on</b>	Organisme officiel des Nations Unies chargé d'évaluer le changement climatique. L'objectif du GIEC est de fournir aux gouvernements à tous les niveaux des



<b>Climate Change (IPCC)</b>	<p>informations scientifiques qu'ils peuvent utiliser pour élaborer des politiques climatiques. Les rapports du GIEC constituent également un apport essentiel aux négociations internationales sur le changement climatique. L'une des activités phares du GIEC est l'élaboration de rapports d'évaluation, pour lesquels des milliers d'experts donnent bénévolement de leur temps en tant qu'auteurs du GIEC pour évaluer les milliers d'articles scientifiques publiés chaque année afin de fournir un résumé complet de ce que l'on sait sur les facteurs du changement climatique, ses impacts et les risques futurs, et sur la manière dont l'adaptation et l'atténuation peuvent réduire ces risques.</p>
<b>Entité INTERNATIONALE ACCRÉDITÉE (EIA)</b>	<p>L'EIA désigne une organisation ou une institution accréditée par un mécanisme multilatéral de financement climatique, tel que le Fonds vert pour le climat (FVC), pour accéder aux ressources financières liées au climat et les gérer. Les entités internationales accréditées jouent un rôle crucial en facilitant le flux de financement climatique, en favorisant la collaboration et le renforcement des capacités et en soutenant les pays dans leurs efforts pour relever les défis du changement climatique.</p>
<b>Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)</b>	<p>Organisation internationale œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature et de l'utilisation durable des ressources naturelles. Fondée en 1948, l'UICN est devenue l'autorité mondiale sur l'état du monde naturel et les mesures nécessaires à sa sauvegarde. Elle est impliquée dans la collecte et l'analyse de données, la recherche, les projets de terrain, le plaidoyer et l'éducation. La mission de l'UICN est « d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés du monde entier à conserver la nature et à garantir que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable ».</p>
<b>Intersectionnalité</b>	<p>L'intersectionnalité permet de comprendre que les êtres humains sont façonnés par l'interaction de différentes situations sociales telles que l'ethnicité ou la race, le sexe, la classe, l'indigénéité, la sexualité, la géographie, l'âge, le handicap/la capacité, le statut migratoire, la religion, etc. Ces interactions se produisent dans le contexte de systèmes et de structures de pouvoir connectés tels que le droit, les politiques, les médias, les gouvernements des États, les institutions religieuses, etc. Ces processus contribuent à des bases systémiques interdépendantes de privilèges et d'oppressions dérivées du colonialisme, de l'impérialisme, du racisme, de l'homophobie, du validisme et du patriarcat.</p>
<b>Pays les Moins Avancés (PMA)</b>	<p>Les PMA sont des pays confrontés à des défis structurels importants en matière de développement durable, notamment de faibles revenus, un capital humain faible et une vulnérabilité aux chocs économiques, environnementaux et sociaux. La catégorie des PMA est officiellement reconnue par l'Organisation des Nations Unies (ONU), et la liste des PMA est revue et mise à jour tous les trois ans par le Comité des politiques de développement (CDP) de l'ONU. Aider les PMA à vaincre la pauvreté, à parvenir au développement durable et à renforcer leur résilience aux chocs extérieurs est essentiel pour faire progresser la</p>

	prospérité mondiale et garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la poursuite des ODD.
<b>Fonds pour les Pays Les Moins Avancés (FPMA)</b>	Le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) est un mécanisme financier créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux effets néfastes du changement climatique. Le fonds est spécifiquement conçu pour aider les pays les moins avancés (PMA) à mettre en œuvre des projets et des programmes d'adaptation pour renforcer leur résilience au changement climatique. En fournissant des ressources financières et une assistance technique, le PMA aide les PMA à renforcer leur résilience, à protéger leurs moyens de subsistance et à préserver leurs écosystèmes, contribuant ainsi à leur développement durable et garantissant que personne ne soit laissé pour compte dans la réponse mondiale au changement climatique.
<b>Pertes et Ddommages</b>	Désigne les impacts négatifs du changement climatique auxquels les populations n'ont pas été en mesure de faire face ou de s'adapter, et qui nécessitent une compensation financière ou d'autres formes de soutien.
<b>Intégration</b>	Intégrer une perspective d'égalité des sexes à toutes les étapes et à tous les niveaux des politiques, des programmes et des projets.
<b>Atténuation</b>	Comme il existe une relation directe entre les températures moyennes mondiales et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la solution au problème du changement climatique réside dans la diminution de la quantité d'émissions rejetées dans l'atmosphère et dans la réduction de la concentration actuelle de dioxyde de carbone (CO2) en améliorant les puits (par exemple en augmentant la superficie des forêts). Les efforts visant à réduire les émissions et à améliorer les puits sont qualifiés d'« atténuation ».
<b>ANALYSE MULTICRITÈRE (AMC)</b>	L'analyse multicritère (AMC) décrit toute approche structurée utilisée pour déterminer les préférences globales entre les options alternatives, lorsque ces options remplissent plusieurs objectifs. Dans l'AMC, les objectifs souhaitables sont spécifiés et les attributs ou indicateurs correspondants sont identifiés. La mesure réelle des indicateurs ne doit pas nécessairement être exprimée en termes monétaires, mais repose souvent sur l'analyse quantitative (par notation, classement et pondération) d'un large éventail de catégories et de critères d'impact qualitatifs.

<b>Plan National d'Adaptation (PNA)</b>	Processus de planification stratégique qui permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs besoins d'adaptation à moyen et long terme, en intégrant la résilience climatique dans la planification nationale du développement. Le processus PNA a été établi dans le cadre du Cadre d'adaptation de Cancún (2010) afin de préparer les pays à faire face aux risques climatiques. Les principaux objectifs des PNA sont de réduire la vulnérabilité au changement climatique et d'intégrer l'adaptation au changement climatique à tous les niveaux de planification.
<b>Contributions Déterminées Nationales (CDN)</b>	Les CDN sont des plans nationaux sur le climat qui mettent en avant les actions à mener pour lutter contre le changement climatique, notamment les objectifs, les politiques et les mesures liés au climat que les gouvernements souhaitent mettre en œuvre en réponse au changement climatique et en tant que contribution à l'action climatique mondiale. Le concept de détermination nationale est au cœur des CDN.
<b>Solutions basées sur la nature (Nbs)</b>	Stratégies qui impliquent la protection, la gestion durable et la restauration des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis sociétaux, contribuant de manière efficace et adaptative au bien-être humain et aux avantages de la biodiversité
<b>Solutions basées sur la nature (Nbs)</b>	Les solutions fondées sur la nature répondent aux défis sociétaux par des actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés, au bénéfice des populations et de la nature. Elles ciblent des défis majeurs tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et hydrique, la perte de biodiversité et la santé humaine, et sont essentielles au développement durable.
<b>Nouvel Objectif Collectif Auantifié sur le Financement Climatique (NCQG)</b>	Le NCQG est un nouvel objectif mondial de financement climatique que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) doit fixer à partir d'un plancher de 100 milliards de dollars par an, avant 2025.
<b>Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)</b>	L'OCDE est une organisation internationale composée de 38 pays membres, pour la plupart des économies à revenu élevé, qui collaborent pour promouvoir des politiques qui améliorent le bien-être économique et social dans le monde entier. Créée en 1961, l'OCDE sert de forum aux gouvernements pour discuter et coordonner les politiques économiques, partager les meilleures pratiques et relever les défis mondiaux. Grâce à ses recherches, ses analyses et son dialogue politique, l'OCDE aide les gouvernements à s'attaquer aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux complexes et à bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives et plus durables.
<b>Engagement du Secteur Privé</b>	Implication des entreprises privées et des investisseurs dans le financement et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au climat, en tirant parti de l'innovation, de l'efficacité et des ressources du secteur privé.

<b>Partenariat Public-Privé (PPP)</b>	Accords de collaboration entre entités gouvernementales et entreprises du secteur privé pour financer et mettre en œuvre des projets, notamment ceux liés à l'adaptation au changement climatique, qui peuvent impliquer des risques et des avantages partagés
<b>Obligations de Résilience</b>	Instruments financiers qui permettent aux investisseurs de financer des projets de résilience, tels que des améliorations d'infrastructures, et de recevoir des rendements basés sur le risque réduit d'impacts climatiques.
<b>Deuxième Rapport d'Évaluation (SAR)</b>	Le deuxième rapport d'évaluation (SAR) est une évaluation complète des connaissances scientifiques, des impacts et des réponses politiques sur le changement climatique réalisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Publié en 1995, le SAR s'appuyait sur les conclusions du premier rapport d'évaluation (FAR) et fournissait des informations actualisées sur l'état des connaissances sur le changement climatique. Le deuxième rapport d'évaluation a représenté une étape importante dans la science et la politique du climat, consolidant le consensus scientifique sur la réalité du changement climatique d'origine humaine et ses impacts potentiels. Il a contribué à catalyser les efforts internationaux pour lutter contre le changement climatique et a préparé le terrain pour les évaluations et les développements politiques ultérieurs.
<b>Sexe</b>	Caractéristiques biologiques et physiologiques qui définissent les humains comme étant : féminins ou masculins.
<b>Petits États Insulaires en Développement (PEID)</b>	Les PEID sont un groupe de pays reconnus par les Nations Unies (ONU) comme étant confrontés à des défis de développement uniques et spécifiques en raison de leur petite taille, de leurs ressources limitées, de leur isolement géographique et de leur vulnérabilité aux chocs externes, notamment au changement climatique et aux catastrophes naturelles.
<b>Fonds Spécial pour les Changements Climatiques (SCCF)</b>	Le SCCF est un mécanisme financier créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour aider les pays en développement à faire face aux effets néfastes du changement climatique et à mettre en œuvre des projets et programmes liés au climat. Il contribue à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux et favorise la coopération et la solidarité internationales face au changement climatique.
<b>Objectifs de Développement Durable (ODD)</b>	Un ensemble de 17 objectifs mondiaux fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, qui comprennent des cibles spécifiques liées à l'action climatique (ODD 13), ainsi que des objectifs qui soutiennent l'adaptation au climat par le développement durable.
<b>Assistance Technique</b>	Soutien fourni aux pays et aux organisations sous forme d'expertise, de formation et de transfert de connaissances pour aider à concevoir, mettre en œuvre et gérer efficacement des projets d'adaptation au climat.

<p><b>Comité Permanent des Finances (CPF)</b></p>	<p>Le CPF est un organe subsidiaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) créé pour aider la Conférence des Parties (COP) à évaluer et à réviser le mécanisme financier de la Convention. En fournissant des analyses d'experts, des conseils politiques et un soutien au renforcement des capacités, le CPF contribue à renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité de l'architecture mondiale du financement climatique et à faire progresser la mise en œuvre de l'action climatique dans les pays en développement.</p>
<p><b>Troisième Rapport d'Évaluation (TRE)</b></p>	<p>Le TRE est une évaluation complète des connaissances scientifiques, des impacts et des réponses politiques sur le changement climatique réalisée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Publié en 2001 et 2002, le TAR a représenté une avancée significative dans la compréhension du changement climatique par rapport aux évaluations précédentes. Il a contribué à catalyser les efforts internationaux pour lutter contre le changement climatique et à ouvrir la voie aux évaluations et aux développements politiques ultérieurs, notamment l'adoption du Protocole de Kyoto et la négociation de l'Accord de Paris.</p>
<p><b>Rapports Biennaux Actualisés de la CCNUCC (RBA)</b></p>	<p>Les rapports d'inventaires nationaux actualisés (RBA) sont des rapports que les Parties non visées à l'annexe I doivent soumettre à la CCNUCC et qui contiennent des mises à jour des inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES), notamment un rapport d'inventaire national et des informations sur les mesures d'atténuation, les besoins et l'aide reçue. Ces rapports fournissent des mises à jour sur les mesures prises par une Partie pour mettre en œuvre la Convention, y compris l'état de ses émissions et absorptions de GES par les puits, ainsi que sur les mesures prises pour réduire les émissions ou renforcer les puits.</p>
<p><b>Rapports d'Inventaire Nationaux (RIN) de la CCNUCC</b></p>	<p>Dans le cadre de la Convention, les Parties visées à l'Annexe I sont tenues de fournir un inventaire annuel des GES couvrant les émissions et les absorptions de GES directs (dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), méthane (CH<sub>4</sub>), protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), perfluorocarbures (PFC), hydrofluorocarbures (HFC), hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>)) de cinq secteurs (énergie ; procédés industriels et utilisation des produits ; agriculture ; utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) ; et déchets), et pour toutes les années à partir de l'année (ou de la période) de référence jusqu'à deux ans avant la date d'échéance de l'inventaire.</p>

<p><b>Accord de Paris de la CCNUCC</b></p>	<p>L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique. Il a été adopté par 196 Parties lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) à Paris, en France, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif principal est de contenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Cependant, ces dernières années, les dirigeants mondiaux ont souligné la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C d'ici la fin de ce siècle. L'Accord de Paris est une étape importante dans le processus multilatéral de lutte contre le changement climatique car, pour la première fois, un accord contraignant rassemble toutes les nations pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets.</p>
<p><b>Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)</b></p>	<p>Le PNUE est l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement. Il définit le programme environnemental mondial, promeut la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et fait autorité en matière de défense de l'environnement mondial. Par son leadership, son plaidoyer et son assistance technique, le PNUE contribue à la réalisation des objectifs environnementaux mondiaux et à la réalisation d'un avenir plus durable et plus équitable pour tous.</p>
<p><b>Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)</b></p>	<p>La CCNUCC est un traité international adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil. Il s'agit du principal instrument multilatéral de lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale. Il définit les principes, les objectifs et les arrangements institutionnels des efforts internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir l'adaptation et à faire progresser le développement durable face au changement climatique.</p>
<p><b>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)</b></p>	<p>Le secrétariat de la CCNUCC (ONU Changements climatiques) est l'entité des Nations Unies chargée de soutenir la réponse mondiale à la menace du changement climatique. La CCNUCC est l'abréviation de Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Convention a une adhésion quasi universelle (198 Parties) et l'objectif ultime des trois accords de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêchera toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique, dans un délai qui permette aux écosystèmes de s'adapter naturellement et favorise le développement durable.</p>

<p><b>Vulnérabilité</b></p>	<p>La vulnérabilité varie considérablement selon les communautés, les secteurs et les régions. Cette diversité du « monde réel » constitue le point de départ d'une évaluation de la vulnérabilité. Les comparaisons internationales de la vulnérabilité ont tendance à se concentrer sur les indicateurs nationaux, par exemple pour regrouper les pays les moins développés ou pour comparer les progrès du développement humain entre des pays ayant des conditions économiques similaires. Au niveau national, les évaluations de la vulnérabilité contribuent à définir les priorités de développement et à suivre les progrès. Les évaluations sectorielles fournissent plus de détails et d'objectifs pour les plans de développement stratégique. Au niveau local ou communautaire, les groupes vulnérables peuvent être identifiés et des stratégies d'adaptation peuvent être mises en œuvre, souvent en utilisant des méthodes participatives.</p> <p style="text-align: center;">Changement Climatique (GIEC) :</p> <p>Vulnérabilité = Risque (impacts climatiques négatifs prévus) – Adaptation</p>
<p><b>Organisation Météorologique Mondiale (OMM)</b></p>	<p>L'OMM est une institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la météorologie (temps et climat), de l'hydrologie (ressources en eau) et des domaines connexes. Par ses efforts visant à renforcer les services météorologiques et hydrologiques, à renforcer les capacités et à promouvoir la recherche scientifique et l'innovation, l'OMM contribue au développement durable et à la résilience des sociétés face aux risques et aux défis liés au temps et au climat.</p>